

Monsieur

Quand je ne serois en ce pais cy que comme un passant,
je ne laisserois pas de rechercher tous les moyens d'estre connu
de vous comme d'une personne tresrare & à qui la reputation
donne avec tresgrande raison des qualitez treseminentes &
de tout extraordinaires. Mais j'ay sujet de me louer
d'un plus grand bonheur & felicite nostre Ecole Illustre
de l'elction judiciaire que son Altesse a fait de vous pour
Curateur, étant impossible que le succez n'en soit heureux,
les choses estans conduites par de si bonnes mains. Cette
charge nouvelle & l'autorité ancienne que vous avez
aupres de son Altesse m'oblige à vous supplier tres humble-
ment de nous honorer de votre bienveillance comme
nous reverons vostre excellent mérite & vouloir estre
protecteur de nostre honneur & de nostre liberté, en quoy
faisant outre les attachemens anciens nous vous aurons
encor l'obligation de nostre conservation. Il n'y a personne
qui sçache mieux que vous en quoy ^{ils} consistent & n'ay pas
besoin de beaucoup de raisons pour vous le persuader, neant-
moins si vous daignoyz jeter les yeux sur une lettre, que mon
indisposition me fit adresser à Monsieur de Hovenliet la
veille de mon depart, elle vous en fera voir quelques unes
qui ne semblent pas estre à rejeter. Les grands emplois
qui vous occupent continuellement me font finir la
presente, vous suppliant tres humblement de croire que
toutes mes volontez ne sont ni seront portées qu'à estre
et demeurer toute ma vie

Monsieur

Vostre tres humble & tres
obéissant serviteur
Dauber.

A Breda le 29 Aoust

Hug. 37.

1646.

1673
11

A Monsieur

Monsieur de Luycking Conriller
ou Secretaire de son Altesse.